



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Délibération n° 19 du 13 juillet 2023
relative aux autres frais des agents de contrôle du dopage susceptibles d'être pris en charge

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et R. 232-10 (13°),

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat;

Vu la délibération n° 2018-53 du 18 octobre 2018 relative à la rémunération et aux frais de déplacement des préleveurs auxquels l'Agence fait appel pour la réalisation de contrôles sur les sportifs, notamment son titre III,

Vu la délibération n° 2022-29 du 8 septembre 2022 revalorisant les montants des indemnités de certaines catégories de collaborateurs occasionnels de l'Agence,

Sur proposition du secrétaire général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La délibération n° 2018-53 du 18 octobre 2018 relative à la rémunération et aux frais de déplacement des préleveurs auxquels l'Agence fait appel pour la réalisation de contrôles sur les sportifs est ainsi modifié :

1° L'intitulé du titre III est complété par les mots : « et autres frais susceptibles d'être pris en charge »

2° Après l'article 13, il est inséré un article 13 *bis* ainsi rédigé :

« Article 13 *bis* : Les frais d'acquisition de produits consommables en matière d'hygiène et de protection nécessaires à l'exercice de la mission de prélèvement peuvent être remboursés sur justificatif, selon l'intérêt du service et sur autorisation du directeur du département des contrôles. »

Article 3 : La présente délibération s'appliquera aux missions exercées à compter du jour de son entrée en vigueur.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 13 juillet 2023.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Dominique LAURENT